

République française  
 Département de la  
 Haute-Savoie  
 Arrondissement de  
 Thonon- Les- Bains  
 Commune de  
**CERVENS**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

### SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUN 2025 à 19H30

**Convocation**  
 du 13/06/2025

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : - 13  
 Quorum : ----- 07  
**Présents :** --- 08  
 Absents : ----- 05  
 Pouvoirs : ----- 01  
 Votants : ----- 09

**VOTE**

Pour : ----- 09  
 Contre : ----- 00  
 Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Etaients présents :** CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ MASSON Thibault/ NOEL Ruta /THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine

**Absents :** SANDRAL Linda / LEYDIER Serge/ PROFFIT Thierry/ CHATEAU Baptiste / Coralie DECOMBARD

**Pouvoirs :** Thierry PROFFIT à Catherine VUARGNOZ

**Secrétaire de séance :** Mme Ruta NOEL

**OBJET :** Approbation de la convention pour participation aux frais des auteurs dans le cadre d'un Festival littéraire.

### CULTURE

### Délibération N°2025-23

**Délibération Certifiée  
 exécutoire,**

Télétransmise  
 Le : 23 JUN 2025

Reçue en Préfecture  
 Le : 23 JUN 2025

Mise en ligne sur le site  
 de la commune

Le : 23 JUN 2025

Gil THOMAS, Maire

Dans le cadre du Festival littéraire qui sera organisé par la bibliothèque de Cervens en octobre prochain, des auteurs vont être amenés à se déplacer à Cervens. Les prestations de ces auteurs sont gratuites mais il convient de mettre en place des conventions pour définir les modalités de prise en charge de leurs frais de déplacement ou hébergement comme demandé par la direction des finances publiques.

Il est proposé de définir un montant maximum de prise en charge à hauteur de 100€ par intervenant. Cela prendra la forme d'un remboursement sur présentation des justificatifs nécessaires en trésorerie. Monsieur le Maire propose d'affecter une enveloppe maximum de 1240€ au remboursement de frais des auteurs.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** la convention pour la participation d'une partie des frais de déplacement des auteurs dans le cadre de l'évènement littéraire qui aura lieu fin octobre à Cervens.

⇒ **Dit** que le remboursement pourra atteindre un maximum de 100€ par auteur sur présentation des justificatifs demandés.

⇒ **Dit** que l'enveloppe globale maximum attribuée dans le cadre de la signature de ces conventions est de 1240 €

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**



La secrétaire  
**Ruta NOEL**

R. Noel